



Christophe LUBASZ
Secrétaire Académique SNICS-FSU

Isabelle AGOSTA-FONS
Secrétaire Académique SNIES-UNSA

Nice, le mardi 19 mai 2020

à
Monsieur le Recteur de l'académie de Nice.

Monsieur le Recteur,

Nous avons l'honneur, au nom de nos deux organisations syndicales, le SNICS-FSU et le SNIES-UNSA, syndicats représentatifs de près de 92% des infirmier.es de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, de vous faire part de la stupéfaction et la colère qui anime les infirmier.es de l'Education nationale de l'académie de Nice.

Sur le site gouvernemental, la FAQ de vendredi nous a laissés sans voix...plus aucun matériel adapté ne serait nécessaire, ni pour les personnels infirmiers ni pour les élèves covid suspects !

Contrairement aux indications du protocole sanitaire, les infirmier.es de l'Education nationale ne seraient plus dotés que de masques dits « grand public ». Il est inacceptable qu'elles-ils soient les seuls professionnels de santé en France à travailler avec ce type de protection.

Les masques FFP2 dont les infirmeries avaient été dotées en 2009, ainsi que les masques chirurgicaux ont été donnés à l'ARS et aujourd'hui il est incompréhensible que les infirmier.es de l'Education nationale en soient dépourvus et oubliés.

Alors que le protocole sanitaire est présenté comme indépassable et les moyens matériels comme des prérequis incontournables de la réouverture des établissements scolaires, les dotations ministérielles reçues ne comprennent ni masques chirurgicaux, ni FFP2, ni surblouses, ni lunettes de protection ou visières, ni gants, ni le matériel spécifique pour prendre en charge les suspicions de cas COVID-19.

Professionnel.les de santé de premier recours qui accueillent tous les élèves, pour quelque motif que ce soit, au sein des établissements scolaires, les infirmier.es de l'Education nationale sont à minima exposés aux mêmes risques de contamination que tous les autres professionnels de santé. Pour assurer leur sécurité, celle des élèves et de l'ensemble de la communauté scolaire, elles-ils doivent disposer de masques adaptés chirurgicaux et FFP2.



Nous sommes scandalisés de la réponse de l'Agence Régionale de Santé à laquelle vous vous référez qui « trancherait » en faveur du port de masques « grand public » pour les personnels infirmiers de l'Education Nationale.

Nous avons vraiment le sentiment que l'administration fait preuve d'une méconnaissance totale des missions et des soins que nous assurons au sein de nos établissements.

Nos deux organisations syndicales dénoncent cette exposition à un danger potentiel en les privant de masques et de matériels de protection adaptés en les amenant ainsi à devoir prendre des risques pour leur propre santé et celle des élèves.

Monsieur Le Recteur, nous savons que tout à un coût..... mais nous ne pensons pas qu'il soit « outrancier » d'exiger les équipements de protection adaptés aux risques et aux soins inhérents à nos missions de soignants à l'Education nationale.

Le SNiCS-FSU et le SNIES-UNSA-Education vous demandent, comme le dispose la loi, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé des infirmier.es placé.es sous votre responsabilité et qui seront en première ligne dans le cadre du COVID-19.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Christophe LUBASZ

Isabelle AGOSTA-FONS